

Une voix: Avant qu'ils ne s'abattent, voulez-vous dire.

M. Lawrence: Vous avez raison. Je suis heureux qu'on me rectifie. J'espère que le ministre sait que ces négociations, tant pour ce qui est de la livraison que des prix, étaient déjà fort avancées avant que le ministre et les représentants de Petro-Canada n'aillent chambarder les négociations et le programme des livraisons. Si le ministre conseille aux sociétés canadiennes de traiter directement avec le Venezuela, pourquoi propose-t-il, insiste-t-il même pour que ce soit l'entreprise d'État qui intervienne dans le marché mexicain?

On sait parfaitement que, maintenant que Petro-Canada a réussi à se diversifier, et à prendre les dimensions qu'elle a aujourd'hui, elle représente une société importante, dans le domaine de l'énergie canadienne. Cela tout le monde le sait. Mais si le ministre fait intervenir cette société d'État au milieu des négociations complexes qui sont en cours, c'est Petro-Canada qui s'attribuera, ou tout au moins, c'est le risque que l'on court, la majeure partie des approvisionnements de pétrole que l'on pourrait obtenir. Si l'on donne à Petro-Canada le pouvoir de servir d'intermédiaire, ou fournisseur en gros, dans ces négociations, et le ministre sait ce que les intermédiaires et les grossistes vous font payer en frais et en commissions, je suis sûr que c'est ce que Petro-Canada ne manquera pas de faire. Si Petro-Canada intervient ainsi inutilement, ce sera aux consommateurs d'en faire les frais.

Une voix: Que pensez-vous qu'Exxon est en train de faire?

M. Lawrence: Un autre ministre me demande ce qu'Exxon fait à présent. Exxon est l'exemple même de ce que je cherche à démontrer. Le ministre pense peut-être qu'Exxon ne devrait pas intervenir dans ces négociations. C'est certain, mais je me permettrais de lui dire que si, de ce côté-ci de la Chambre, nous avions l'autorité qu'il a et que nous recevions son petit chèque de paie pour faire une partie du travail qu'il ne fait pas, nous saurions tout cela, et que la situation aurait pris déjà un autre tour depuis longtemps.

Je ne voudrais surtout pas que le ministre, le député d'Ontario (M. Cafik), interprète mal ce que j'ai dit et s'imaginer que nous jugeons utile l'intervention d'Exxon, car ce n'est pas le cas. C'est justement parce que nous pensons qu'Exxon ne devrait pas être mêlée à ces négociations, que nous pensons que Petro-Canada ne devrait pas l'être non plus.

● (2130)

M. Broadbent: Qui alors?

M. Lawrence: C'est aussi simple que cela. Les compagnies sont certes capables de négocier et de conclure elles-mêmes des ententes. C'est ce qu'elles faisaient avec le Mexique avant que le ministre s'en mêle.

Le ministre dit maintenant qu'elles devraient le faire dans le cas du Venezuela. Nous sommes forcés d'en conclure non

Approvisionnements d'énergie

seulement à un manque de compétence dans l'élaboration des programmes et des politiques, mais également à un manque de crédibilité du ministre lui-même. J'ai l'impression que les dates, les renseignements et les ordres de renvoi du ministère suffiraient à prouver à la Chambre et aux Canadiens que si le ministre n'était pas au courant des faits, s'il ne connaissait pas les dates, s'il ignorait les détails entourant cette affaire de réaffectations, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il aurait dû les connaître, et cela ne me fait aucun doute.

Le dossier du gouvernement sur ce genre de questions n'est pas particulièrement édifiant, surtout si l'on songe à sa façon de tout faire pour susciter la crainte, l'appréhension, voire l'affrontement avec ses partenaires au sein de la Confédération, c'est-à-dire les autorités provinciales, dans un domaine de compétence provinciale.

Avant que le bill soit présenté à la Chambre et adopté à la vapeur, en 1974, on n'avait pas consulté les provinces. On a présenté à la Chambre un bill ayant des conséquences incalculables sans même avoir consulté les provinces. Cette loi a pris fin automatiquement au milieu de 1976. Le prédécesseur du ministre actuel savait très bien que l'on entretenait de très fortes réserves et des opinions contraires dans les gouvernements provinciaux, dont certains étaient à l'époque du même parti que le ministre et son prédécesseur. Les gouvernements provinciaux avaient des opinions très fermes et estimaient que ce bill de 1974 n'était pas la meilleure méthode de résoudre ce problème des affectations internationales.

Ce qui s'est passé vendredi et aujourd'hui, c'est que le ministre a présenté un bill identique.

M. Gillespie: Allez-vous voter contre?

M. Lawrence: Encore une fois, aucune consultation avant de présenter ce bill à la Chambre vendredi dernier; on n'a consulté aucun des gouvernements provinciaux quant à ce qui relève de leur compétence. Je crois que c'est intolérable, et le ministre sait certainement qu'à mon avis, certaines dispositions de ce bill et certaines déclarations de ses collègues ont causé de vives inquiétudes dans les milieux provinciaux et industriels. Les conséquences éventuelles de cette mesure sur l'énergie hydroélectrique, les mines de charbon et les autres sources d'énergie ont sans doute été la plus grande source de préoccupation.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que par suite de la maladresse du ministre, qui vient nous présenter ce bill, les provinces craignent et avec raison, que le gouvernement n'acapare une grande partie du domaine qui est strictement de compétence provinciale. Certaines personnes seront certes portées à croire que sous le prétexte d'une crise interne, presque provoquée, quant aux approvisionnements en pétrole du Canada, le ministre suivra le vieux précepte du parti libéral, soit de s'approprier plus de pouvoirs pour supposément régler un problème que le gouvernement a lui-même créé.